

DATE DE CONVOCATION
25/03/2022

DATE D'AFFICHAGE
25/03/2022

DATE D'ACCUSE DE
RECEPTION
PREFECTURE DES YVELINES
12/04/22

NOMBRE DE MEMBRES EN
EXERCICE : 76

NOMBRES DE VOTANT : 66

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DES BUREAUX ET DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Le jeudi 31 mars 2022 à 19h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni par visioconférence au siège social sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel FOURGOUS

Étaient présents :

Madame Ketchanh ABHAY, Monsieur Pierre BASDEVANT, Madame Corinne BASQUE, Madame Catherine BASTONI, Madame Françoise BEAULIEU, Monsieur Ali BENABOUD, Monsieur Bruno BOUSSARD, Monsieur José CACHIN, Madame Anne CAPIAUX, Madame Chantal CARDELEC, Madame Sandrine CARNEIRO, Madame Catherine CHABAY, Monsieur Bertrand CHATAGNIER, Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Florence COQUART, Monsieur Nicolas DAINVILLE, Madame Hélène DENIAU, Madame Pascale DENIS, Madame Claire DIZES, Madame Ginette FAROUX, Madame Valérie FERNANDEZ, Monsieur Didier FISCHER, Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Madame Anne-Claire FREMONT, Monsieur Grégory GARESTIER, Monsieur Vivien GASQ, Monsieur Gérard GIRARDON, Madame Josette GOMILA, Madame Sandrine GRANDGAMBE, Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Adeline GUILLEUX, Monsieur Jean-Baptiste HAMONIC, Madame Catherine HATAT, Monsieur Bertrand HOUILLON, Madame Catherine HUN, Monsieur Tristan JACQUES, Monsieur Eric-Alain JUNES, Madame Joséphine KOLLMANNSBERGER, Madame Karima LAKHLALKI-NFISSI, Madame Martine LETOUBLON, Monsieur François LIET, Madame Danielle MAJCHERCZYK, Monsieur Laurent MAZAURY, Monsieur Bernard MEYER, Monsieur Thierry MICHEL, Monsieur Dominique MODESTE, Monsieur François MORTON, Monsieur Eric NAUDIN, Madame Catherine PERROTIN-RAUFASTE, Madame Annie-Joëlle PRIOU-HASNI, Madame Sarah RABAULT, Monsieur Sébastien RAMAGE, Monsieur Frédéric REBOUL, Madame Laurence RENARD, Madame Véronique ROCHER, Madame Alexandra ROSETTI, Madame Eva ROUSSEL, Madame Isabelle SATRE, Monsieur Brice VOIRIN.

formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Monsieur Othman NASROU.

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory GARESTIER

Pouvoirs :

Monsieur Olivier AFONSO à Monsieur Bertrand COQUARD, Monsieur Rodolphe BARRY à Monsieur Laurent MAZAURY, Monsieur Christophe BELLENGER à Madame Joséphine KOLLMANNSBERGER, Monsieur Laurent BLANCQUART à Madame Valérie FERNANDEZ, Monsieur Michel CRETIN à Monsieur José CACHIN, Madame Noura DALI OUHARZOUNE à Madame Hélène DENIAU, Madame Affoh Marcelle GORBENA à Monsieur Nicolas DAINVILLE, Monsieur Jamal HRAIBA à Monsieur Pierre BASDEVANT, Monsieur Nicolas HUE à Monsieur Frédéric REBOUL, Monsieur Yann LAMOTHE à Monsieur Didier FISCHER, Monsieur Lorrain MERCKAERT à Madame Catherine BASTONI, Monsieur Richard MEZIERES à Monsieur François MORTON, Madame Nathalie PECNARD à Madame Florence COQUART, Monsieur Ali RABEH à Madame Sandrine GRANDGAMBE, Madame Christine RENAULT à Monsieur Ali BENABOUD.

Habitat

OBJET : 5 - (2022-82) - Saint-Quentin-en-Yvelines - La Verrière - NPNRU / projet de rénovation urbaine du Bois de l'Etang - concertation préalable - approbation du bilan de la concertation

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

OBJET : 5 - (2022-82) - Saint-Quentin-en-Yvelines - La Verrière - NPNRU / projet de rénovation urbaine du Bois de l'Étang - concertation préalable - approbation du bilan de la concertation

Le Conseil Communautaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10

VU l'arrêté préfectoral n°2015358-0007 en date du 24 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien étendue aux communes de Maurepas et de Coignières, et instituant le nouvel EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1er janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-003 en date du 28 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du renouvellement général des conseils municipaux à 76 membres,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L103 – 2 stipulant que les projets de renouvellement urbain sont soumis à concertation préalable,

VU la délibération n°2018-56 du Conseil Communautaire en date du 11 avril 2018, approuvant le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain de La Verrière, portant sur le quartier d'intérêt régional du quartier du Bois de l'Étang et relatif au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain,

VU la délibération n°2017-386 du Bureau Communautaire en date du 04 décembre 2017, approuvant le groupement de commande entre la ville de La Verrière et Saint-Quentin-en-Yvelines pour le projet de renouvellement urbain du Bois de l'Étang,

VU la délibération n°2021-105 du Conseil Communautaire en date du 01 juillet 2021, approuvant les objectifs de rénovation du quartier du bois de l'Étang et les modalités de mise en œuvre de la concertation sur ledit projet,

CONSIDERANT que la présente délibération a pour objectif, en application des dispositions de l'article L103-6 du code de l'urbanisme, de tirer le bilan de la concertation préalable menée dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier prioritaire politique de la ville du Bois de l'Étang à La Verrière, projet d'intérêt régional inscrit au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et accompagné par l'ANRU et le Département des Yvelines,

CONSIDERANT que la concertation s'est déroulée du 18 octobre 2021 au 18 février 2022 et a eu pour objectif de partager avec les habitants du quartier les grands objectifs et intentions du projet validé par l'ANRU et le Département, et de recueillir les avis et remarques des habitants, des associations locales et toute autre personne concernée, afin d'ajuster le projet avant la mise en œuvre opérationnelle,

CONSIDERANT que l'ensemble des modalités de concertation, fixé par la délibération n°2021-105 du conseil communautaire en date du 1^{er} juillet 2021, a été suivi,

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

CONSIDERANT que la concertation s'est ainsi opérée selon les modalités suivantes :

- affichage de la délibération en Mairie de La Verrière et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, pendant toute la durée de la concertation, et mention dans le magazine municipal de la délibération fixant les objectifs et les modalités de la concertation,
- publication sur les sites internet de la Ville et de Saint-Quentin-en-Yvelines des supports d'information sur le projet au fil de son évolution , et mise à disposition en ligne d'un dossier de présentation du projet,
- réception des remarques et questions par l'intermédiaire de l'adresse mail dédiée à la concertation : concertation.BE@mairie-laverriere.fr. 6 courriels ont été envoyés à cette adresse.
- mise en place d'urnes, en Mairie et dans la Maison de quartier du Bois de l'Etang, destinées à recueillir les avis et suggestions du public. 14 contributions ont été recueillies par ce moyen.
- désignation d'un cabinet spécialisé pour accompagner la Ville dans le processus de concertation, notifié le 7 janvier 2022,
- mise en place du Conseil citoyen,
- organisation de 4 réunions de travail avec les membres du Conseil citoyen,
- organisation de réunions publiques selon différents formats : mise en place d'une permanence hebdomadaire à la maison du projet, organisation de réunions en pieds d'immeubles et de 3 ateliers thématiques.

CONSIDERANT que le bilan de la concertation est joint en annexe de la présente délibération,

CONSIDERANT que la concertation a permis de mettre en évidence les principaux points saillants suivants et des souhaits des habitants pour :

- renouveler et renforcer l'offre de services et de commerces,
- assurer la sécurité des enfants notamment aux abords du futur équipement scolaire,
- aménager des aires de jeux,
- conserver et sécuriser, vis-à-vis des voitures, les cheminements piétons au cœur de quartier,
- aménager des stationnements sécurisés et gratuits pour les voitures et les deux-roues.

CONSIDERANT que les prochaines études menées avant la mise en œuvre opérationnelle prendront en compte les avis émis durant cette concertation,

CONSIDERANT que la concertation préalable est une première étape du processus de concertation,

CONSIDERANT que celle-ci se poursuivra sous forme d'autres temps d'échanges, en fonction de l'avancement du projet, des thématiques et des demandes des habitants,

CONSIDERANT que le conseil municipal a délibéré en ce sens le 16 mars 2022,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Aménagement et Mobilités du 17 mars 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

Article 1 : Constate que les modalités de la concertation préalable relative au projet de rénovation urbaine du quartier du Bois de l'Étang à La Verrière, fixées par délibération n°2021-105 du Conseil Communautaire en date du 1^{er} juillet 2021, ont bien été respectées.

Article 2 : Approuve le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par 60 voix pour , 6 abstention(s) (Madame CARNEIRO, Monsieur GASQ, Monsieur HUE, Madame PERROTIN-RAUFASTE, Madame PRIOU-HASNI, Monsieur VOIRIN) , 9 ne prend pas part au vote (Monsieur BASDEVANT, Madame CHABAY, Madame DALI OUHARZOUNE, Madame DENIAU, Monsieur GIRARDON, Madame GRANDGAMBE, Monsieur HRAIBA, Monsieur RABEH, Monsieur REBOUL)

FAIT ET DELIBERE, SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AFFICHE A LA PORTE DE L'HOTEL D'AGGLOMERATION LE 07/04/2022

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Michel FOURGOUS

«signé électroniquement le 12/04/22

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

BILAN DE LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
Le contexte.....	2
Le projet.....	2
La démarche de concertation.....	3
DEROULE ET MODALITES DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION ET D'INFORMATION.....	4
Les processus de concertation antérieurs.....	4
Concertation pendant la durée du protocole de préfiguration.....	4
Concertation au cours du 1 ^{er} semestre 2021.....	5
La concertation réglementaire.....	7
Les dispositifs de concertation et de communication.....	7
Le conseil citoyen.....	9
SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES ÉCHANGES.....	11
La participation des habitants aux dispositifs en quelques chiffres.....	11
Déclinaison thématique des remarques et proposition.....	12
COMPTE-RENDU DES ECHANGES PAR DISPOSITIF.....	16
Table des annexes.....	33

INTRODUCTION

Le contexte

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier du Bois de l'Étang, dont le protocole de préfiguration a été signé le 12 avril 2018 (Etat, Département des Yvelines, Région Ile de France, SQY, CDC, les principaux bailleurs et les Villes concernées), a pour ambition de requalifier le cadre de vie des habitants du quartier du Bois de l'Étang et de répondre à leurs besoins en termes d'offre de logements, de diversification de l'habitat, de développement de l'offre de services et d'équipements et de conforter les caractéristiques environnementales et naturelles du secteur tout en améliorant la trame viaire permettant la desserte du quartier.

Par délibérations en date du 9 juin et du 1^{er} décembre 2021, le Conseil municipal a défini les objectifs et les modalités de la concertation réglementaire.

Le projet

Le projet de renouvellement urbain du Bois de l'Étang a été présenté à l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) en Comité National d'Engagement (CNE) le 16 juin 2021. Le CNE a validé les principes d'aménagement, de financement et de partenariat présentés.

Ce plan guide, validé par l'ANRU, a servi de base aux ateliers de concertation et aux échanges pour affiner le projet afin de l'adapter aux usages et souhaits des habitants, dans la mesure des contraintes techniques et financières.

Les objectifs du projet de renouvellement urbain du Bois de l'Étang, issus des études du protocole de préfiguration, sont les suivants :

- Diversifier et développer une mixité de formes urbaines, tout en intégrant et en valorisant le bâti conservé ;
- Diversifier l'offre de logements et rééquilibrer le parc social ;
- Renforcer et ouvrir la centralité (commerces, services, équipements) sur le quartier et le reste de la Commune ;
- Redynamiser et renforcer la polarité « commerces/services/équipements » ;
- Requalifier et développer l'offre en équipements ;
- Requalifier les espaces publics et renforcer leur qualité paysagère en lien avec les espaces naturels de l'Étang des Noës ;

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier du Bois de l'Étang
LA VERRIERE
Concertation préalable

- Améliorer les liaisons intra et inter quartier, notamment en direction de la gare et du futur cœur de ville de la ZAC Gare/Bécannes ;
- Réduire les nuisances environnementales (notamment par l'enfouissement des lignes aériennes à haute tension).

La démarche de concertation

Les modalités de la concertation sont les suivantes (votées par le Conseil municipal) :

- Affichage en Mairie de La Verrière et à l'Hôtel d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, pendant toute la durée de la concertation, et mention dans le magazine municipal de la délibération fixant les objectifs et les modalités de la concertation ;
- Publication sur le site de la Ville et de Saint-Quentin-en-Yvelines des supports d'information sur le projet au fil de son évolution ;
- Possibilité de faire des remarques et de poser des questions par l'intermédiaire de l'adresse mail dédiée : concertation.be@mairie-laverriere.fr
- Mise en place d'urnes, en Mairie et à la Maison de quartier du Bois de l'Étang, destinées à recueillir les avis et suggestions du public ;
- Désignation d'un cabinet spécialisé pour accompagner la Ville dans le processus de concertation ;
- Mise en place du Conseil citoyen ;
- Organisation de réunions de travail sur le projet de rénovation (dans le respect des règles sanitaires en vigueur au moment de la tenue des dites réunions), organisation de réunions en visioconférence, en live, en pieds d'immeubles et toute autre forme d'organisation permettant et favorisant l'expression des habitants ;
- Présentation au Conseil municipal du bilan de la concertation selon le calendrier des séances.

Dans un premier temps, il a été décidé que cette phase de concertation réglementaire se déroulerait du 18 octobre au 21 novembre 2021 (cf. annexes). Cependant, la Ville ayant souhaité donner plus de temps aux habitants pour s'exprimer, le Conseil municipal a voté, en séance du 1^{er} décembre 2021, la prorogation de la période de concertation jusqu'au 18 février 2022 (cf. annexes).

Quand cette phase de concertation réglementaire sera terminée, les supports diffusés resteront à disposition des habitants qui pourront continuer de transmettre leurs avis, idées et réflexions. Ces nouveaux apports seront retranscrits au fur et à mesure du déroulé du projet et des futures rencontres avec les habitants.



DEROULE ET MODALITES DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION ET D'INFORMATION

Les processus de concertation antérieurs

En amont de la phase de concertation réglementaire, deux grandes périodes de concertation ont eu lieu. La première s'est déroulée en 2018 lors de la phase Protocole de préfiguration à la convention ANRU, et la seconde à partir du début de l'année 2021. Par la suite, la concertation dite réglementaire, en application du Code de l'urbanisme, s'est déroulée du 18 octobre 2021 au 18 février 2022.

Concertation pendant la durée du protocole de préfiguration

Le Protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de Trappes et de La Verrière a été signé le 12 avril 2018. L'article 6 « Association des habitants et des usagers au projet de renouvellement urbain » retrace le travail de concertation effectué avec les habitants du quartier du Bois de l'Étang à La Verrière en préparation dudit Protocole.

Le process de concertation et d'information a été le suivant :

- **Juin à décembre 2017** : concertation pour recueillir les avis des résidents du quartier sur le cadre de vie et l'environnement. Ce recueil a permis de lister les dysfonctionnements et les propositions d'amélioration du quartier.
- **A partir de juin 2017** : les élus sont allés à la rencontre des habitants, en porte à porte, afin de leur présenter une feuille de route définissant les objectifs politiques pour le quartier, comprendre le ressenti par rapport au quartier et annoncer le lancement de cette phase de concertation préalable.
- **Octobre à décembre 2017** : organisation de 10 « Ateliers d'Avenir », en groupe d'une quinzaine de participants. Les « Ateliers d'Avenir » sont des lieux d'échanges sur la vie du quartier et sur les points à améliorer grâce au projet de rénovation urbaine. Les travaux de ces ateliers ont été présentés lors du Forum de la Rénovation urbaine, le 18 décembre 2017.

Ils ont permis de faire émerger **7 thématiques principales** :

- Environnement et espaces publics
- Rénovation des logements et des parties communes
- Relations bailleur, habitants et Ville
- Education et solidarité
- Hygiène, propreté, incivilité et sécurité
- Commerces, services et équipements
- Ambiance, qualité de vie, vie sociale

- **Février 2018 à avril 2019** : une demi-douzaine de rencontres du Conseil de Ville et de Voisinage (CVV), pour échanger sur les propositions de projet de rénovation du quartier présentées par la maîtrise d'œuvre urbaine mandatée par Saint-Quentin-en-Yvelines.

Ce CVV est un lieu :

- d'échanges, de rencontres et de débats entre élus,
- d'information, de consultation, de concertation et d'intervention citoyenne, permettant à chacun de formuler des avis ou propositions sur les sujets concernant le quartier et la Ville,
- de co-élaboration de projets.

Concertation au cours du 1^{er} semestre 2021

Le dispositif d'information et de concertation, mis en place depuis le début de l'année 2021, est le suivant :

- Compte tenu du contexte sanitaire, le Maire a utilisé prioritairement les réseaux sociaux pour s'adresser aux habitants du quartier du Bois de l'Étang sur son compte Facebook, par l'intermédiaire de **4 vidéos** :
 - Le 15 février 2021 pour expliquer les raisons du choix de l'ANRU pour la restructuration du quartier et la réhabilitation des bâtiments.
Lien : <https://www.facebook.com/100006543100096/videos/3049356225292451/>
 - Le 17 février 2021 pour présenter le processus de concertation et les outils mis en place pour recueillir les avis des habitants.
Lien : <https://www.facebook.com/100006543100096/videos/3050865498474857/>
 - Le 18 février 2021 pour expliquer le relogement et détailler les lieux de relogement possibles.
Lien : <https://www.facebook.com/100006543100096/videos/3051677755060298/>
 - Le 26 février 2021 pour rendre compte de l'enquête réalisée par SEQENS auprès des locataires permettant d'avoir une première vision de ce que souhaitent les habitants.
Lien : <https://www.facebook.com/100006543100096/videos/3057278244500249/>
- Des « **Lettre du Maire** » et flyers d'informations ont été régulièrement distribués dans les boîtes aux lettres des résidents du quartier (cf. annexes).
- Le numéro 4 de mars/avril 2021 du **magazine de la Ville** consacré à la rénovation du quartier du Bois de l'Étang, distribué dans les boîtes aux lettres de tous les Verriérois est également disponible en ligne (<https://bit.ly/3caTdjy>).
- **Des rencontres en petits groupes** sont également organisées pour présenter et échanger sur le projet (détail supra).

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier du Bois de l'Étang
LA VERRIERE
Concertation préalable

- Les élus sont allés à la rencontre des habitants, en porte à porte, lors de 3 de soirées afin de répondre à des questions d'ordre individuel et d'engager un dialogue libre.
- Une **adresse mail** dédiée a été créée : concertation.be@mairie-laverriere.fr
- Deux **urnes**, une à la Maison de quartier du Bois de l'Étang et une à l'Hôtel de Ville, sont à la disposition des habitants pour leur permettent de faire part de leurs observations, commentaires et questions sur le projet.
- Le **site internet de la Ville** est alimenté régulièrement avec tous les supports de communication utilisés et distribués.

Les différentes rencontres qui se sont déroulées depuis le début de l'année 2021, sont les suivantes :

- Un **Facebook Live du Maire**, le mercredi 3 février 2021 : le Maire a présenté les choix de la municipalité concernant le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine pour le quartier du Bois de l'Étang ainsi que la Charte Intercommunale de Relogement (cf. annexes) ; puis les habitants ont pu échanger avec lui et poser des questions (<https://fb.watch/4AoVfe5yWj/>).
- Les **rencontres avec les habitants** : à chaque rencontre, le Maire a expliqué pourquoi la municipalité a choisi d'inscrire la rénovation du quartier du Bois de l'Étang dans un programme ANRU. Il a présenté la Charte Intercommunale de Relogement qui implique les 12 communes de SQY et les 11 principaux bailleurs, les bâtiments qui feront l'objet de démolition et ceux qui seront réhabilités, le projet de rénovation de l'ensemble du quartier et a répondu aux différentes questions des habitants.
 - Habitants du bâtiment 8/A (6 février 2021).
 - Collectif des locataires et Amicale des locataires (12 et 25 février 2021), accompagnés de l'association APUII
 - Habitants du bâtiment G (13 février 2021).
 - Habitants du bâtiment H (27 février 2021).
 - Les commerçants du centre commercial du Bois de l'Étang (3 mars 2021).
 - Les habitants de 8/A et quelques autres (13 mars 2021).
- Le **bailleur SEQENS a organisé une réunion publique en visioconférence**, le mardi 23 mars 2021, à laquelle a participé la Ville (cf. annexes). Jusqu'à 81 participants se sont connectés pour suivre la présentation et une centaine de questions ont été posées à SEQENS qui a pu répondre par écrit ou par oral.



Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier du Bois de l'Étang
LA VERRIERE
Concertation préalable

- Les **rencontres avec les associations** présentes sur le quartier du Bois de l'Étang :
 - Les Restos du Cœur : Monsieur BAILLY (8 février 2021).
 - VieCycllette : Madame Marie-Claude BOURDON (11 février 2021).
 - Le Secours populaire : Madame Françoise BERANGER (11 février 2021).
 - L'Association des Musulmans de La Verrière (21 mai 2021).
- Le Maire a également rencontré les **élus de l'opposition** :
 - Monsieur Jean-Yves BLEE (5 février 2021).
 - Madame Nelly DUTU (9 février 2021).
- Le 5 juillet 2021, le Maire et son équipe, le Préfet des Yvelines et le Préfet à l'Égalité des chances, le Département des Yvelines, Saint-Quentin-en-Yvelines et le bailleur SEQENS ont souhaité présenter et partager le projet de rénovation du quartier, lors d'une réunion publique qui s'est déroulée au gymnase de la Fraternité, réunion à laquelle tous les habitants étaient conviés. Lors de cette réunion, des interventions intempestives de personnes, parfois extérieures à la Commune, ont empêché une réelle présentation ainsi qu'un débat serein et constructif. Certains habitants ont même préféré quitter la salle avant la fin.

Outre la poursuite de ces différentes rencontres, la Ville a préparé une consultation pour être accompagnée sur les suites de la concertation avec un cabinet mandaté comme assistant à maître d'ouvrage.

La concertation réglementaire

Les dispositifs de concertation et de communication

La période de concertation réglementaire, encadrée par les articles 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, s'est déroulée de la façon suivante :

- **Une permanence** a été mise en place à la Maison de quartier, tous les mardis après-midi, pendant la durée de la concertation réglementaire, de 16h à 18h30. A compter de janvier, la permanence s'est déplacée au jeudi après-midi en raison des changements d'horaires d'ouverture de la Maison de quartier. Les habitants ont ainsi pu venir poser des questions, exprimer leurs avis et échanger sur le projet avec l'intervenant présent lors de ces permanences.
Les documents relatifs au projet restent en consultation libre aux horaires d'ouverture de la Maison de quartier.



Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier du Bois de l'Étang
LA VERRIERE
Concertation préalable

- **Trois ateliers thématiques** ont été proposés aux habitants afin d'échanger sur leurs attentes et propositions pour la rénovation du quartier du Bois de l'Étang. Les ateliers sont prévus à la Maison de quartier, de 18h30 à 20h30. Ceux du 16 et 18 novembre 2021 se sont finalement déroulés en Mairie en raison de contraintes techniques à la Maison de quartier.
 - Le mardi 9 novembre 2021 sur le thème « Services à la population, commerces et vie locale ».
 - Le mardi 16 novembre 2021 sur le thème « Environnement et cadre de vie ».
 - Le jeudi 18 novembre 2021 sur le thème « Circulation, stationnement et sécurité ».Lors de ces ateliers, ont été mis à disposition un document de travail avec présentation du plan guide du projet, un questionnaire complet sur la thématique du jour (cf. annexes), ainsi que des feuilles blanches pour l'expression libre des participants. Un animateur a pour fonction de rappeler les règles de fonctionnement de l'atelier (affichées dans chaque salle), d'expliquer le projet, les thèmes à aborder et de recueillir les avis et idées des participants.
- **Micro-trottoir au cœur du quartier** : des agents de la Ville ont interrogés les parents qui amenaient et venaient chercher leurs enfants à l'école. Des questionnaires abordant plusieurs sujets en lien avec le projet de rénovation du quartier ont permis aux habitants de s'exprimer sur leurs souhaits et besoins.
 - Semaine du 7 février 2022 (lundi, jeudi et vendredi en matinée et en fin d'après-midi)
- **Deux rencontres au cœur du quartier**, en présence de la Ville et de SEQENS sur la placette entre les bâtiments 8 et 9 afin de répondre aux questions sur le projet de rénovation du quartier.
 - Mercredi 19 janvier 2022 de 14h à 17h.
 - Jeudi 17 février 2022 de 14h à 17h.
- **Des rendez-vous individuels avec le Maire** :
 - Compte tenu du contexte de tension sur le quartier, des habitants ont souhaité des rendez-vous individuels et confidentiels avec Monsieur le Maire afin de pouvoir s'exprimer librement.
- **Deux permanences d'une plateforme d'appel « Allo concertation »** pour répondre aux questions des habitants :
 - Le jeudi 13 janvier 2022 de 18h à 20h.
 - Le vendredi 4 février 2022 de 13h30 à 16h30.
- **Deux urnes et l'adresse mail** dédiée au projet de rénovation urbaine du quartier du Bois de l'Étang ont été mis à disposition des habitants pour s'exprimer sur le projet.



- **Trois Facebook live :**
 - Le mercredi 15 décembre 2021 à 18h sur le relogement avec SEQENS.
 - Le jeudi 6 janvier 2022 à 18h sur la rénovation des bâtiments avec la maîtrise d'œuvre de SEQENS.
 - Le mercredi 26 janvier 2022 à 18h.
- Une réunion de présentation aux membres du Conseil syndical de la copropriété des Jardins de La Verrière, le lundi 14 février 2022, a permis d'échanger avec certains habitants et de recueillir leurs divers avis sur le projet, ainsi que leurs interrogations notamment sur la sente piétonne et son possible impact en termes de passages et de bruit, sur la sortie de l'allée des Chênes sur la RD 58. Il ressort de cette réunion une réelle attente d'amélioration du quartier (enfouissement des lignes à haute tension) et une vision positive du projet de rénovation.
- Tous les supports de travail, les questionnaires, les modalités de concertation, ont été mis en ligne sur le **site de la Ville** et l'information a été relayée sur les réseaux sociaux.

Une lettre d'information sur le déroulement de la concertation réglementaire avait été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres (cf. annexes).

Le conseil citoyen

La mise en place du Conseil citoyen :

Un appel à candidature pour faire partie du Conseil citoyen a été largement diffusé dès le mois de mai 2021 (cf. annexes). En raison d'un nombre insuffisant de candidatures, il a été décidé de procéder au tirage au sort conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 24 mars 2021 (cf. annexes). Le bailleur social SEQENS n'a cependant pas fait suite à la demande de la Ville consistant à obtenir les listes des locataires résidant dans le quartier du Bois de l'Étang. Lors de sa séance en date du 1^{er} décembre 2021, le Conseil municipal a donc délibéré à nouveau sur la constitution du Conseil citoyen afin de permettre l'utilisation des listes électorales du bureau n°3 qui correspondent au quartier vécu du QPV du Bois de l'Étang (cf. annexes).

La possibilité de faire acte de candidature a été prolongée jusqu'au 12 décembre 2021. 33 candidatures pour le collège « Habitants » ont été reçues et 20 candidatures pour le collège « Associations/Commerçants ». Le nombre de candidature étant suffisant, il n'a pas été utile de recourir aux listes électorales ; il est donc procédé à la désignation des membres du Conseil citoyen lors d'une Commission municipale « Aménagement, Urbanisme et Travaux » réunie spécialement le jeudi 16 décembre 2021 (cf. annexes).

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier du Bois de l'Étang
LA VERRIERE
Concertation préalable

Afin d'assurer une désignation impartiale des membres des deux collèges, la Ville a mandaté un huissier de justice dont le procès-verbal est annexé à ce bilan (cf. annexes). Un courrier a été adressé à chacun des membres, accompagné du compte-rendu de la commission ainsi que du PV de l'huissier, courrier proposant la tenue d'une première réunion du nouveau Conseil citoyen, le 11 janvier 2022 à 18h en Mairie (cf. annexes).

Désignation d'un cabinet d'aide à la concertation :

Lors de la période de concertation, un cabinet d'aide à la concertation a été désigné dans le respect des règles de la commande publique. Il s'agit du cabinet TRAITCLAIR, désigné le 7 janvier 2022 et qui accompagnera le Conseil citoyen jusqu'à sa constitution par arrêté préfectoral et la Ville pour la réalisation de ce présent bilan.

A noter que le cabinet TRAITCLAIR, à la suite de la dernière réunion du CC au cours de laquelle des propos injurieux ont été tenus, la remise en cause de sa probité a été émise ainsi que des actes violents commis, a indiqué ne plus vouloir accompagner le Conseil citoyen.

SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES ÉCHANGES

La participation des habitants aux dispositifs en quelques chiffres

Les permanences à la Maison de quartier :

- 12 permanences se sont tenu entre le 26 octobre 2021 au 10 février 2022. Au total, 23 habitants sont venus poser des questions et échanger sur le projet avec l'intervenant présent sur place.

Les ateliers thématiques :

- Le mardi 9 novembre sur le thème « Services à la population, commerces et vie locale » : 10 participants.
- Le mardi 16 novembre sur le thème « Environnement et cadre de vie » : 10 participants.
- Le jeudi 18 novembre sur le thème « Circulation, stationnement et sécurité » : 8 participants.

Sont également présents lors des ateliers Monsieur le Maire, des élus, des agents de différents services de la Ville partie prenante au projet de rénovation du quartier du Bois de l'Étang ainsi que des techniciens de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Les questionnaires des ateliers thématiques :

- « Services à la population, commerces et vie locale » : 7 questionnaires ont été renseignés.
- « Environnement et cadre de vie » : 2 questionnaires ont été renseignés.
- « Circulation, stationnement et sécurité » : 1 questionnaire a été renseigné.

Le « micro-trottoir » :

- 15 questionnaires ont été renseignés.

Les « rencontre au cœur du quartier » :

- Le 19 janvier : une dizaine de personnes sont passées aux stands de la Ville et du bailleur.
- Le 17 février 2022 : 5 habitants du quartier sont venus se renseigner sur le projet et le relogement.

Les rendez-vous individuels avec le Maire :

- Pour les raison de confidentialité indiquées plus haut, le nombre de rendez-vous avec Monsieur le Maire ne peut pas être divulgué.

Les permanences « Allo concertation » :

- 2 appels téléphoniques.

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier du Bois de l'Étang
LA VERRIERE
Concertation préalable

Les avis déposés dans les urnes de l'Hôtel de Ville et de la Maison du projet :

- 4 avis sur papier libre.
- 10 questionnaires.

Les avis transmis sur la boîte mail concertation.be@mairie-laverriere.fr :

- 3 emails avec des contributions sur le projet ANRU
- 3 emails sur le logement.

Les courriers :

- Le 19 novembre 2021, Maîtres Marc JOUGLET et Magalie AGRA PECHIODAT, huissiers de justice, ont déposé, à l'Hôtel de Ville, une liste de locataires et des courriers dactylographiés indiquant : « je suis contre votre projet de rénovation qui inclut des démolitions » et « je suis pour un projet de rénovation sans démolition ». Ces courriers sont signés par des locataires résidant dans les logements du bailleur SEQENS. Ils représentent 267 foyers.
Le 22 novembre, par courrier recommandé avec accusé de réception, 1 enveloppe contenant des copies du même courrier de la part de 20 familles.
- 44 questionnaires par thématique (« Services à la population, commerces et vie locale » ; « Environnement et cadre de vie » ; « Circulation, stationnement et sécurité ») soit un total 132 questionnaires, remplis par 11 familles, ont été adressés en Mairie par courriers recommandés avec accusé de réception.

Le Conseil citoyen :

Entre la désignation des membres du Conseil citoyen en Commission municipale de décembre 2021 et la signature de l'arrêté préfectoral constituant le Conseil citoyen en février 2022, les membres se sont réunis à 4 reprises, en présence du cabinet TRAITCLAIR :

- Mardi 11 janvier de 18h à 20h : 19 participants.
- Mardi 25 janvier de 18h30 à 20h30 : 18 participants.
- Mardi 8 février de 18h30 à 20h30 : 7 participants.
- Lundi 14 février de 18h30 à 20h30 : 9 participants.

Les comptes-rendus de ces ateliers sont annexés à ce bilan (cf. annexes).

Déclinaison thématique des remarques et propositions

Ces retours font apparaître des commentaires contradictoires. Il a été choisi de reporter toutes les contributions afin que chaque habitant voit son avis retranscrit sans préjuger de leur possibilité technique et financière d'être pris en compte dans le projet.

Nouveau Programme de Renouveau Urbain du quartier du Bois de l'Étang
LA VERRIERE
Concertation préalable

Commerces :

- Avis divergents concernant la localisation du futur centre commercial en entrée de quartier. Pour certains, il faut laisser les commerces en cœur de quartier car ce sont des commerces de quartier, et pour d'autres, il faut les déplacer pour accroître leur visibilité car il y a du turn-over.
- Rénover le centre commercial.
- Les commerces de l'actuel centre commercial ne conviennent pas pour une majorité d'habitants.
- Les habitants souhaitent une offre commerciale plus importante. Les commerces souhaités : une boulangerie, une supérette ou épicerie, une pharmacie, une boucherie, une poissonnerie, un café ou restaurant avec terrasse.

Equipements :

- Les équipements souhaités : une poste ou un point relais, une maison médicale, un laboratoire d'analyses médicales, un distributeur automatique de billets

Equipements scolaires :

- Certains habitants s'interrogent sur le regroupement des écoles et indiquent préférer les petites structures. D'autres souhaitent ce regroupement pour des questions d'organisation familiale.
- Prévoir des cheminements piétons sécurisés pour accéder aux écoles.
- Sécuriser les accès aux écoles.
- Créer un parvis sécurisé et un préau.
- Créer un dépose-minute.
- Déplacer le groupe scolaire vers l'actuelle école maternelle des Noës plutôt qu'en entrée du quartier.

Vie associative :

- Association ou espace dédié pour les jeunes.

Aire de jeux :

- Créer des jeux sur la coulée verte.
- Attention à ne pas installer des jeux à proximité immédiate des logements.
- Ombrager l'aire de jeux.
- Aménager des aires de jeux qui conviennent à tous les âges.



Espaces verts :

- Le « Jardin des papas » est à conserver pour certains ; en revanche, pour d'autres, il est à repenser entièrement
- Planter des arbres moins hauts que ceux présents et non fruitiers.
- Aménager la coulée verte pour tous les âges ; avec des espaces de rencontre, des jeux, un parcours sportif.

Gestion des déchets :

- Réfléchir au stockage des OM en dehors des bâtiments.
- Eduquer les habitants sur la gestion des déchets.
- Ajouter des poubelles.

Sécurité :

- Installer des caméras de surveillance sur toutes les rues et sur les parkings.

Nuisances :

- Installer des murs antibruit ou planter des arbres hauts pour limiter les nuisances du site Eurovia, le long du chemin de fer et de la RN10.

Circulations :

- Les habitants sont attachés aux cheminements piétons, notamment pour des raisons de sécurité.
- Certains habitants ne souhaitent pas créer une rue de circulation automobile qui traverse le centre du quartier. D'autres souhaitent une meilleure accessibilité
- Créer des pistes cyclables.
- Laisser les accès internes au quartier piéton, tout en permettant l'accès des ambulances et des pompiers dans le quartier.
- Végétaliser l'entrée de quartier (carrefour des Libertés).

Stationnements :

- Installer des parkings sécurisés ou des locaux pour les motos et les vélos.
- Créer des parkings le long des trottoirs.
- Prévoir des places de stationnement pour les visiteurs.
- Au minimum une place de stationnement gratuite par logement.

Nouveau Programme de Renouveau Urbain du quartier du Bois de l'Étang
LA VERRIERE
Concertation préalable

- Résidentialiser les parkings par des clôtures et/ou par un contrôle d'accès type code ou badge.
- Créer des parkings publics végétalisés et non payants.
- Créer un grand parking public.

Démolition :

- Avis divergents concernant la démolition de certains bâtiments.

Réhabilitation :

- Clôturer les résidences.
- Une réhabilitation plus importante est souhaitée (pas uniquement les pièces d'eau).
- Sécuriser les locaux techniques.
- Remplacer les ascenseurs.
- Déplacer ou retirer les antennes relais.

COMPTE-RENDU DES ECHANGES PAR DISPOSITIF

Synthèse des contributions et questionnements émis lors des permanences à la Maison de quartier :

- 5 habitants, locataires de bâtiments voués à la démolition, ont donné leurs coordonnées pour être contactés par le bailleur afin de répondre à l'enquête de relogement.
- 1 habitant, déjà relogé, est venu dire qu'il était très content de son relogement mais ne comprenait pas le courrier reçu concernant l'état des lieux de sortie. SEQENS a, à la suite, été alerté sur le contenu de ce courrier qui va donc être modifié.
- 1 habitante est venue pour échanger sur les questionnaires, sur son ressenti et sa vie dans son bâtiment. Elle en profite pour s'inscrire aux ateliers et indique qu'elle écrira ses observations.
- 5 habitants viennent indiquer être contre la démolition, vouloir une réhabilitation sans démolition et que la restructuration du quartier n'est pas souhaitable. 3 d'entre eux réitèrent leur avis sur papier libre, déposé dans l'urne.
- 3 habitantes des Jardins de la Verrière s'interrogent sur l'impact de la route qui va rejoindre la route du Mesnil. Mais, elles indiquent ne pas vouloir participer à la concertation ou donner leur avis par courrier.
- 2 personnes demandent des informations, notamment sur le futur centre commercial, les bâtiments ciblés par la démolition, les réhabilitations, les futurs parkings résidentialisés, la ZAC Gare/Bécannes et le centre commercial. Elles insistent sur la santé et la nécessité d'avoir des médecins et un dentiste et précisent qu'il faut une boulangerie.
- Un habitant pense qu'il faut faire des améliorations sur le quartier et que ça n'est possible qu'avec le concours de l'ANRU.
- Deux autres personnes demandent des explications sur ce qui va être fait comme travaux dans les logements.
- Un habitant qui s'inquiète de la sente qui va passer juste à côté de son jardin (Copropropriété des Jardins de La Verrière). Il pose également des questions sur la temporalité des travaux, les sorties sur la RD 58, les pistes cyclables, le terrain de foot, le nouveau centre commercial. Il est très intéressé par le projet et est dans l'attente de l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier.
- Un couple vient prendre connaissance du plan guide et faire part de ses inquiétudes quant à la future tranquillité de la résidence jardin (Copropropriété des Jardins de La Verrière), en raison du centre commercial à proximité, de la sente piétonne qui va générer du passage et du bruit, du vis-à-vis avec les futures constructions,...

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier du Bois de l'Étang
LA VERRIERE
Concertation préalable

Les contributions des habitants lors des ateliers thématiques :

Interventions des participants sur la thématique « Services à la population, commerces et vie locale » :

- Pour l'un des participants le projet est acté, il n'y a pas eu de concertation, elle est inutile dans ces conditions. Il n'a d'ailleurs pas souhaité remplir les questionnaires.
- La maison de quartier actuelle ne fonctionne pas bien et ne répond plus aux besoins.
- Sur le centre commercial actuel, un participant pointe le problème des loyers pratiqués par le propriétaire privé, trop hauts pour assurer la viabilité des commerces.
- Il critique la localisation de la future polarité commerciale en entrée de quartier qui risque de générer des nuisances et d'empiéter sur la forêt.
- Il alerte sur le risque d'aller vers un projet peu qualitatif, et que le projet se traduise par une perte de qualité du cadre de vie.
- Un participant est interrogatif sur le groupe scolaire unique. Il considère qu'à l'origine les parents trouvaient bien d'avoir des petites écoles (celle des Noës est au calme et proche de la forêt). Le futur groupe scolaire risque d'être trop gros. Il considère que finalement, l'impensé de ce projet, c'est un choix entre un quartier fermé (mais relativement au calme) et un quartier ouvert (mais risquant de subir des nuisances) ; un autre soulève le côté pratique des écoles réunies
- Il faut mettre des moyens dans l'école.
- Se demande pourquoi il faut regrouper les écoles.
- Est attaché au caractère piéton, qui permet aux enfants de rejoindre facilement l'école depuis les résidences.

Interventions des participants sur la thématique « Environnement et cadre de vie » :

- Attention à ne pas mettre les jeux sous les fenêtres des habitations
- L'aire de jeux Jacques Cartier à Elancourt peut être prise en exemple
- Pour les jeux qui sont installés sur la plaine de jeux actuelle, les remarques et souhaits des habitants n'ont pas été pris en compte ; ils seront donc associés aux prochaines réflexions.
- Il pourrait être ajouté des jeux sur la future coulée verte mais en faisant attention à ne pas en mettre trop en raison de la proximité avec les habitations.
- Skate parc vers le bois
- Il faut tout laisser en place, les jeux et les espaces verts.
- Attention à la coulée verte : il ne faudrait pas que cela soit l'occasion de rassemblements, de beaucoup de monde, ce qui engendrerait des nuisances en été, notamment du bruit.
- Il faut faire de l'ombre sur les jeux ; style pergola, comme les jeux à La Villette.

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier du Bois de l'Étang
LA VERRIERE
Concertation préalable

- Le « jardin des papas » est un endroit apprécié, à conserver, notamment en préparation des périodes de canicule, mais qui pourrait être rapproché du quartier, plus près des habitations. Il faudrait demander « aux papas ».
- 1 naissance, 1 arbre serait un évènement à mettre en place
- Fermer le mail
- Le lieu de stockage des poubelles doit être étudié et revu.
- Un lieu éloigné des habitations permet de limiter les odeurs, les animaux nuisibles, facilite le nettoyage.
- Il faudrait installer des points d'apport volontaire. Prendre l'exemple de Trappes et du square Jules Védrine où la collecte a été enterrée lors de la dernière réhabilitation.
- Il faut aussi éduquer les gens, les enfants ; ils mettent leurs déchets n'importe où.
- Une question sur les vides ordures dans les appartements et sur les paliers : ils ont été condamnés. Pourquoi ? Réponse : Les normes de sécurité incendie pour les immeubles de grande hauteur ont évolué depuis la construction des logements dans les années 70. Aujourd'hui, les colonnes de vide ordures sont interdites en raison de risque de propagation du feu.
- La majorité des personnes présentes estiment que la collecte des déchets doit être sortie des bâtiments (points d'apports volontaires ? collecte enterrée ?)
- Les habitants présents font remonter des problématiques de gestion par les gardiens qui ne résident pas sur le quartier. Alors que des gardiens logés sur place sont plus réactifs.
- Il faut prévoir des accès piétonniers pour les écoles.
- Aujourd'hui, on peut laisser sortir les enfants dans le quartier mais avec le projet, il risque d'y avoir des accidents pour les enfants ; il sera donc étudié plus précisément le cheminement des enfants.
- Il faut sécuriser les accès aux écoles et devant les écoles.
- Travailler avec les associations de parents d'élèves.
- Repositionner l'école par rapport à la voirie, au parvis, etc. Faire attention aux attroupements quand les enfants sortent de l'école, en groupe.
- Il faudrait mettre des barres de stationnement pour les motos et les vélos.
- Il faudrait aussi des locaux 2 roues sur le quartier.

Interventions des participants sur la thématique « Circulation, stationnement et sécurité » :

- Espaces verts proposés très bien. Avec parkings à l'intérieur.
- Voie en sens unique pour la sécurité des enfants. Entre les voitures on ne voit pas les enfants. Il faut donc des systèmes de sécurisation.
- Trottoirs surélevés à envisager
- Faire prendre conscience aux jeunes de la sécurité quand on traverse.



Yvelines
Le Département



ActionLogement



SAINT
QUENTIN
EN YVELINES
Terre d'innovations



Seqens
Groupe ActionLogement

Nouveau Programme de Renouveau Urbain du quartier du Bois de l'Étang
LA VERRIERE
Concertation préalable

- Petits parkings le long des trottoirs.
- La fermeture des parkings est une bonne chose. Il faudrait plutôt des grilles que des barrières.
- Question sur les box garages démolis ; question sur le doublement du pont de la Villedieu.
- Question sur la location ou non des places de stationnement.
- Le soir, c'est très sombre et mal éclairé. Il faudrait revoir l'éclairage public.
- Faire attention à la portée des éclairages selon les zones d'ombres créées par les bâtiments.
- Arrêts de bus : idée est que les bus traversent le quartier par la rue centrale du quartier, il pourrait y avoir un arrêt de bus au milieu du quartier.
- La rue ne paraît pas assez large pour avoir une voie bus donc le bus circulera sur la même voie que les voitures ?
- La rue qui traverse nord/sud le quartier (le long de la coulée verte) serait une voie pour des gens qui veulent traverser le quartier et serait accidentogène. Les avis sont partagés sur l'ouverture de cette nouvelle voie.
- Attention à ne pas mettre des arbres trop près des stationnements, les feuilles, qui restent par terre.
- Les arbres coupent la vue. Ils sont trop grands, ne sont pas élagués ; les fruits tombent et abîment les voitures. Ils devraient les couper et les remplacer par des arbres qui sont moins hauts et sans fruit.
- Piste cyclable le long du RD 58 qui rejoindrait le Mesnil. Beaucoup de jeunes passent par l'étang des Noës car il n'y a pas de chemin pour aller au Mesnil et ils passent dans la boue pour aller au foot.
- S'il y avait des pistes cyclables, il est possible d'envisager que les ados prendront leurs vélos.
- Certains préféreraient un skate parc.
- La question des pistes cyclables est une bonne question. Elle doit être posée à tous les habitants. Associer l'association La Vie Cyclette et aussi les usagers des pistes cyclables.
- Quand les bâtiments ont été construits, ils n'étaient pas prévus pour durer. Ce sont des bâtiments qui ne sont pas humains. Ce sont des lieux de vie qui ne sont pas humains. C'est bien de démolir pour améliorer la qualité de vie des gens.
- Actuellement, les véhicules de secours ne peuvent plus entrer sur le quartier. Il faut donc pouvoir entrer dans le quartier.
- Mur anti bruit ; Eurovia qui fait du bruit et des nuisances.
- Le système des douchettes n'est pas efficace car cela renvoie les poussières sur le quartier. Il semblerait qu'il y ait des problématiques de santé pour les enfants (problématique de souffrance respiratoire, avérée et constatée).
- L'accès des pompiers est essentiel.

Les contributions des habitants sur questionnaire lors des ateliers thématiques :

Thématique « Services à la population, commerces et vie locale » :

- Ateliers et sorties souhaités à la Maison du projet ou par d'autres structures du quartier : parc d'attractions, musées, zoo, la Géode, la Cité des Sciences, activités de bien être (gym, sophrologie), initiation à la cuisine, ateliers pour l'apprentissage du français.
- Aménagements souhaités : des salles pour les jeux de société et du baby-foot (attention sur la sonorisation des futures salles).
- Devant la nouvelle maison de quartier, il faudrait un préau pour des activités en cas d'intempéries. Ainsi qu'un parking pour les jours d'exposition ou d'activités.
- Le regroupement des écoles dans un seul groupe scolaire est une bonne idée ; il faudrait une placette devant la nouvelle école, un dépose minute et un abri pour les vélos.
- Un nouveau centre commercial est intéressant pour le quartier. Il faudrait plus de commerces, notamment une parapharmacie et une boulangerie avec de meilleurs horaires, une épicerie, un coiffeur, un kiosque à journaux, la poste et un primeur. Il faut également adapter aux personnes à mobilité réduite.
- Une maison médicale avec des médecins, un dentiste, un laboratoire d'analyses.
- Les locaux associatifs devront être localisés dans un autre endroit que les pieds d'immeubles, dans des locaux spécifiques aux associations. Il faudrait des associations qui s'occupent des jeunes, de sport et de culture.

Thématique « Environnement et cadre de vie » :

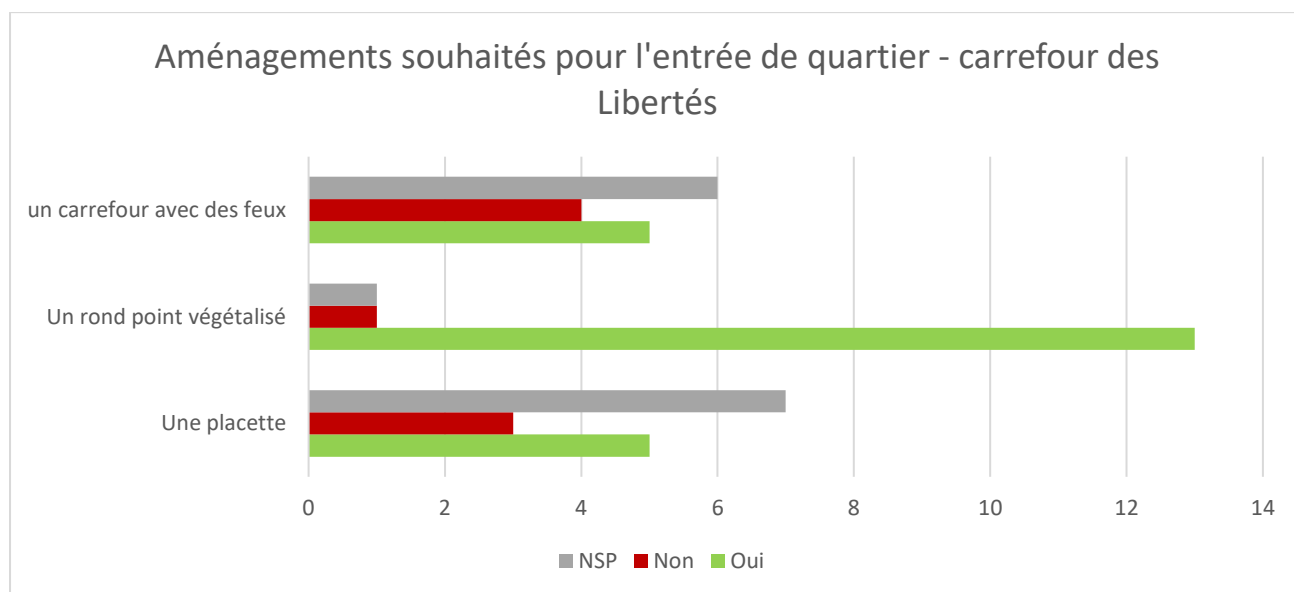
- Il faut ajouter des poubelles à chaque arrêt de bus, près des bancs publics et dans les endroits où l'on vend de l'alimentaire à emporter.
- Certains endroits sont devenus des poubelles en plein air comme près des commerces d'Orly Parc I. Donc, il faut rappeler que tout dépôt est interdit sur la voie publique et punir.
- Pour la collecte des encombrants, l'ancien système d'une collecte sur le trottoir par mois était très bien. Ce qui évite les dépôts sauvages comme à la gare.
- Un espace public (détente, ou pique-nique) oui, à condition de trouver une solution pour le maintenir propre.
- Clôturer les résidences mais en laissant les accès libres ; prévoir des parkings « visiteurs ».
- L'emplacement actuel de l'aire de jeux ne convient pas, en raison du manque d'ombre et de la présence des lignes à haute tension.
- Les rues et les espaces publics ne sont pas bien entretenus, c'est sale (déchets, feuilles).
- Il faudrait installer des bornes d'apport volontaire car il y a trop de containers dehors.
- Le jardin des papas est bien placé, mais il est sale et mal entretenu.

Nouveau Programme de Renouveau Urbain du quartier du Bois de l'Étang
LA VERRIÈRE
Concertation préalable

Thématique « Circulation, stationnement et sécurité » :

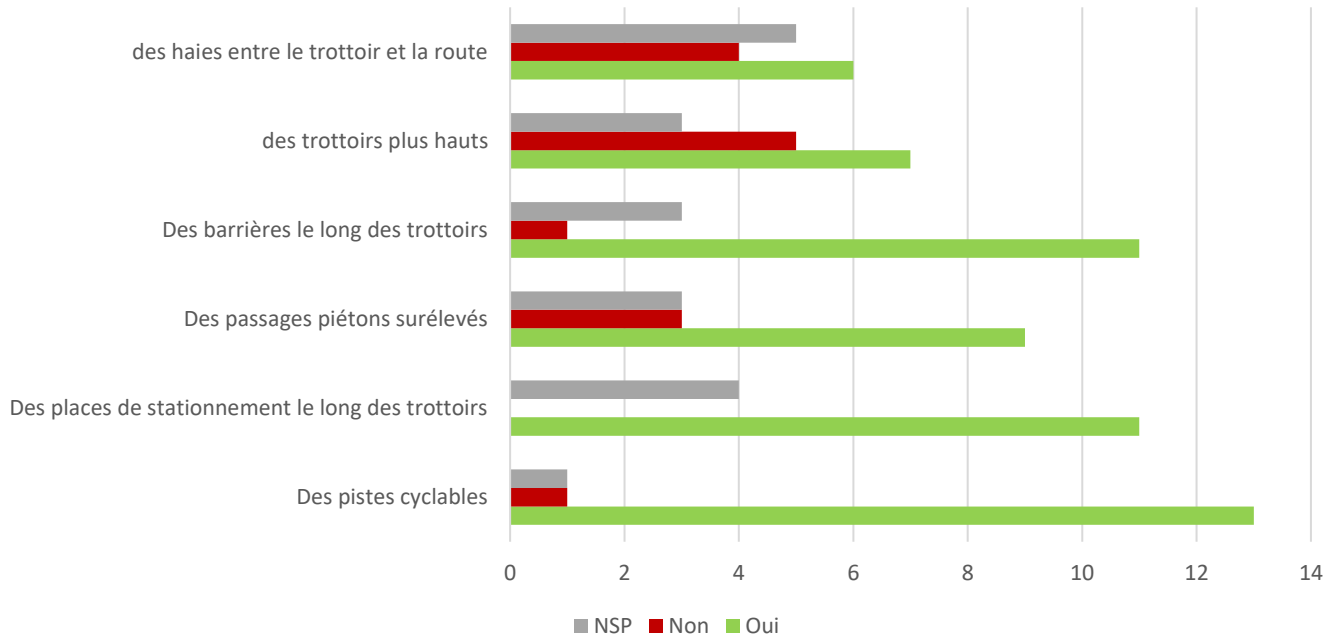
- Les aménagements de la nouvelle entrée du quartier doivent être végétalisés.
- L'aménagement de pistes cyclables sur la Ville et le quartier sont de très bonnes idées.
- Il faudrait une piste cyclable qui relie le Bois de l'Étang à tous les autres quartiers de la Ville et des places de stationnement dédiées aux vélos.
- La coulée verte pourrait être en ondulation pour allonger le chemin, ne serait séparée par aucune route, partirait du nord du quartier jusqu'à l'entrée du bois ou des Noës.
- Un parcours sportif de type « street work out » sur la coulée verte serait une excellente idée.
- Assurer la continuité piétonne entre le quartier du Bois de l'Étang et l'étang des Noës est importante pour les promenades en famille.
- Il faudrait créer un chemin piéton autour du quartier ou à l'écart du quartier.
- Un parking fermé serait très intéressant mais avec au moins 1 place gratuite.
- Pour fermer les parkings, il faudrait des bornes amovibles et une grande clôture pour protéger les véhicules des vols (voitures et pièces)
- Pour les parkings publics : des petits parkings dans plusieurs endroits du quartier.

Résultats des questionnaires issus du micro-trottoir :

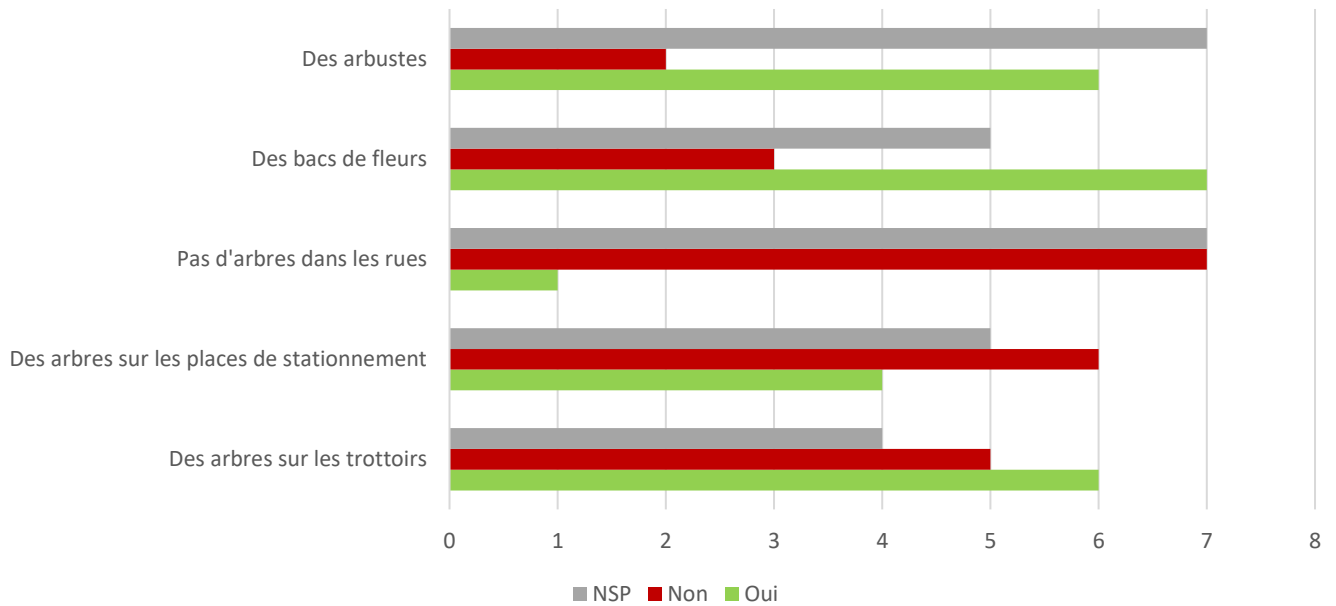


Nouveau Programme de Renouveau Urbain du quartier du Bois de l'Étang
 LA VERRIERE
 Concertation préalable

Aménagements souhaités pour les rues refaites

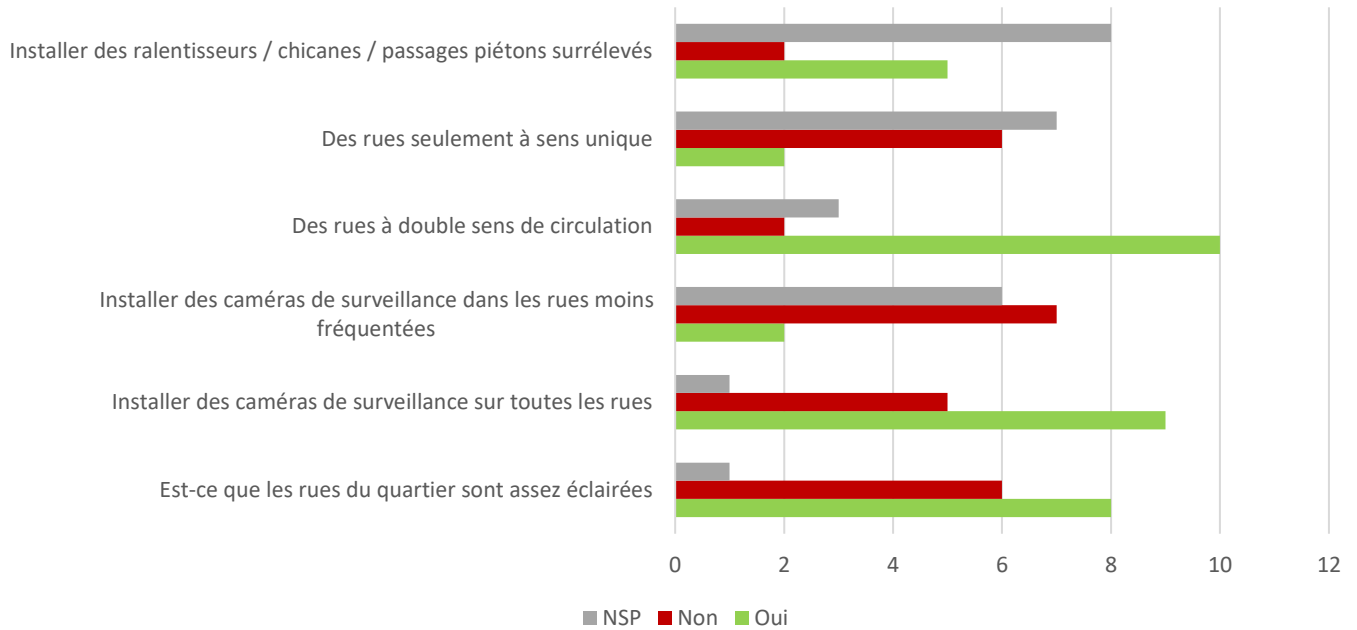


Végétation souhaitée dans les rues

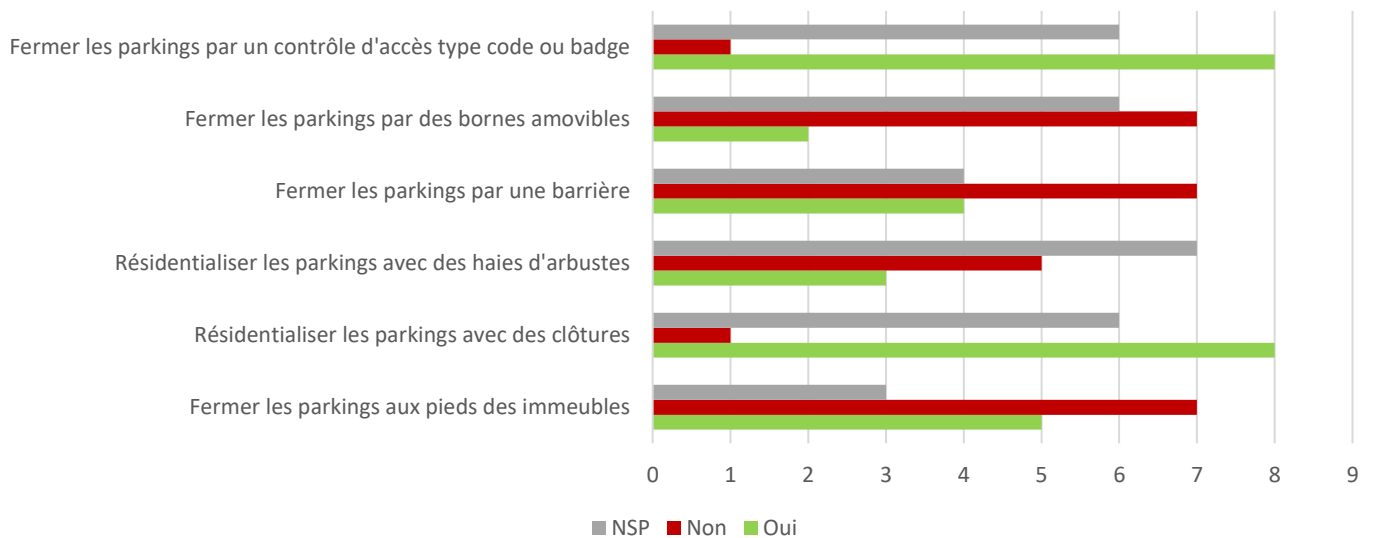


Nouveau Programme de Renouveau Urbain du quartier du Bois de l'Étang
 LA VERRIERE
 Concertation préalable

Aménagements souhaités pour les rues du quartier

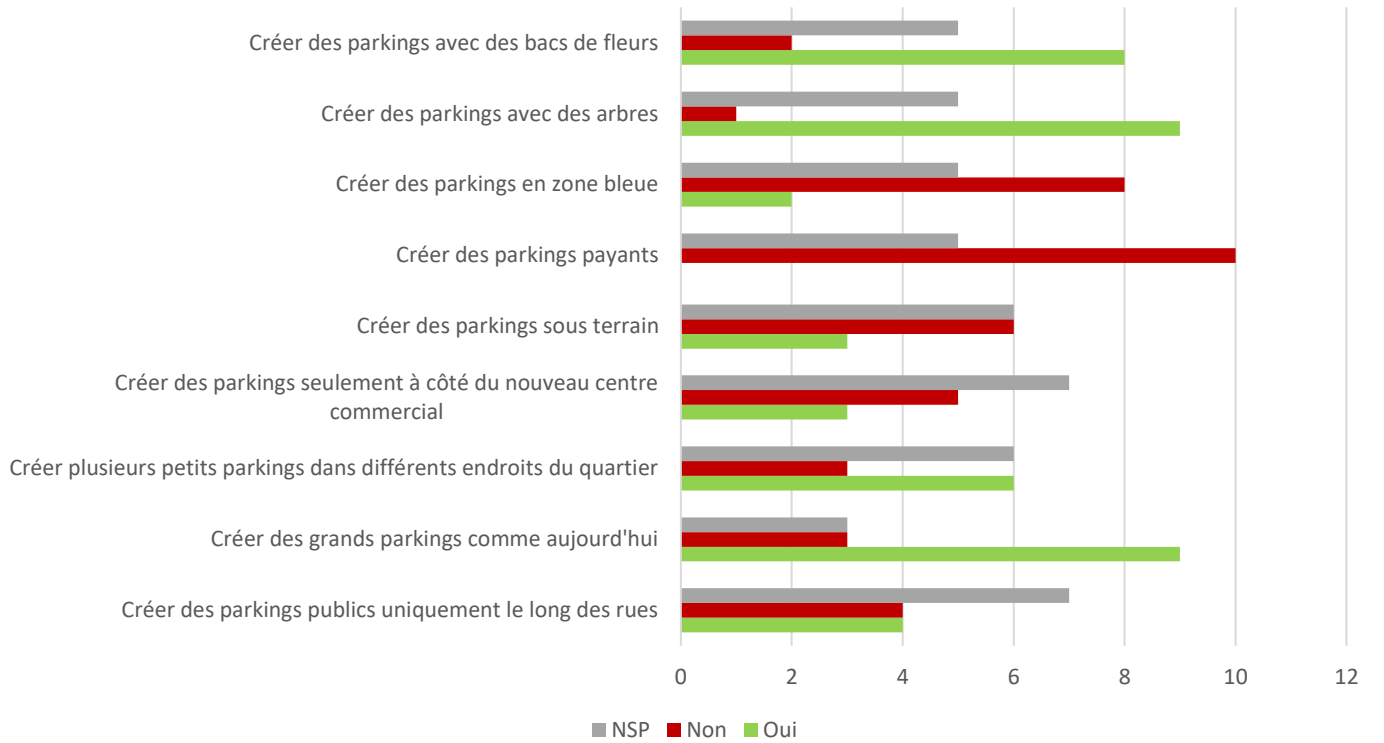


Souhaits pour les parkings privés



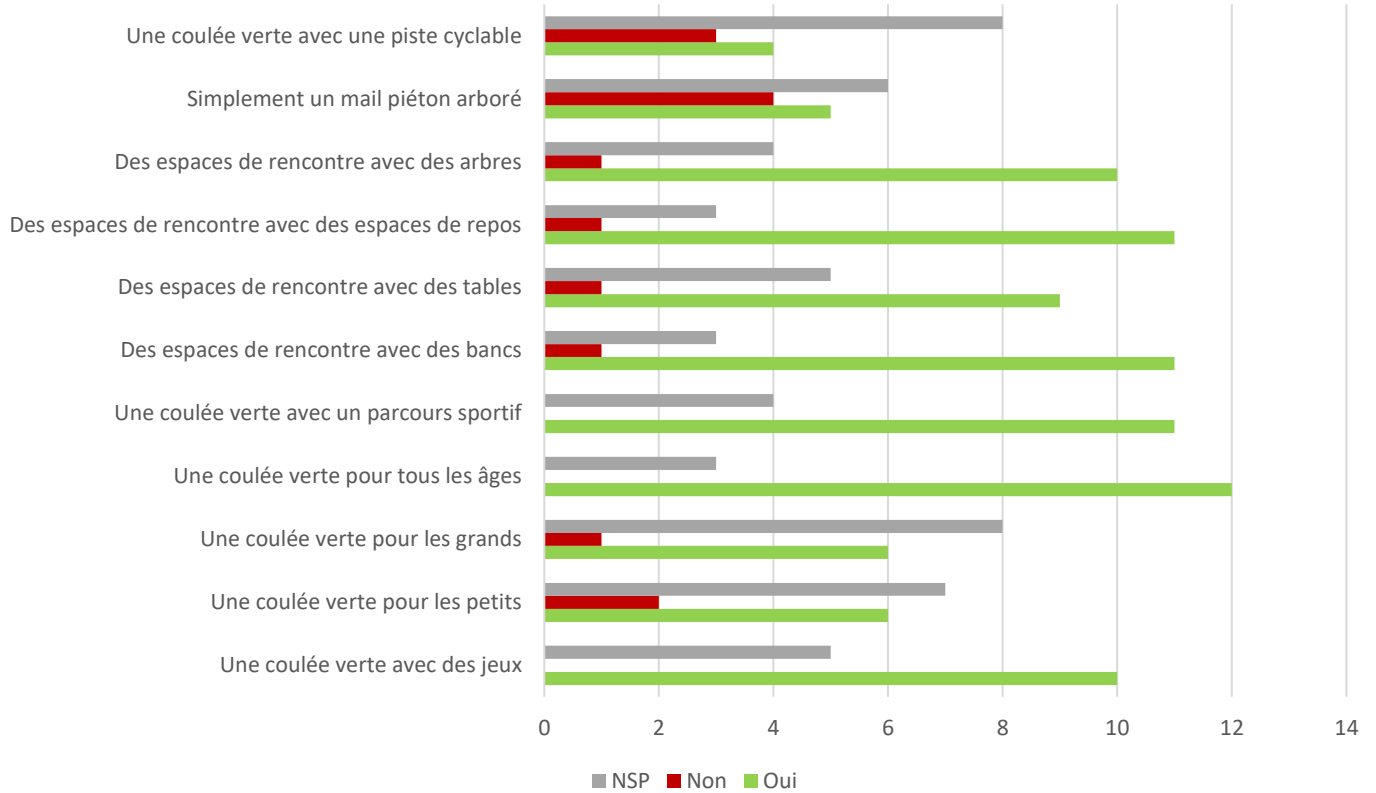
Nouveau Programme de Renouveau Urbain du quartier du Bois de l'Étang
 LA VERRIERE
 Concertation préalable

Souhaits pour les parkings publics

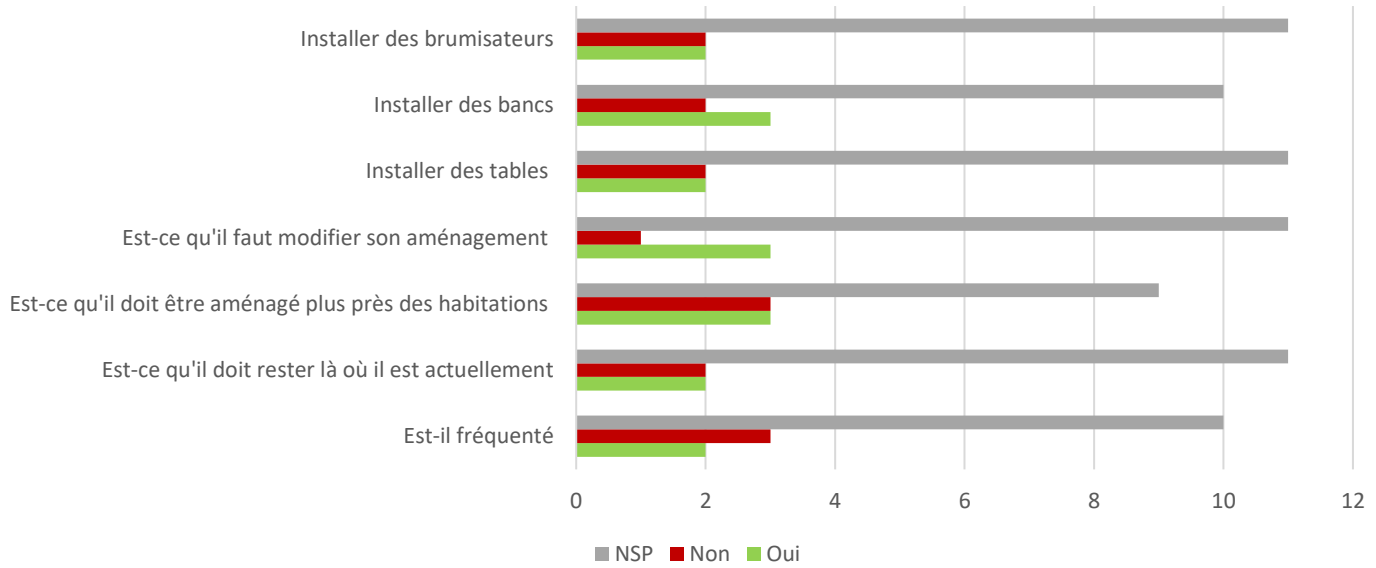


Nouveau Programme de Renouveau Urbain du quartier du Bois de l'Étang
 LA VERRIERE
 Concertation préalable

Aménagements souhaités pour la coulée verte

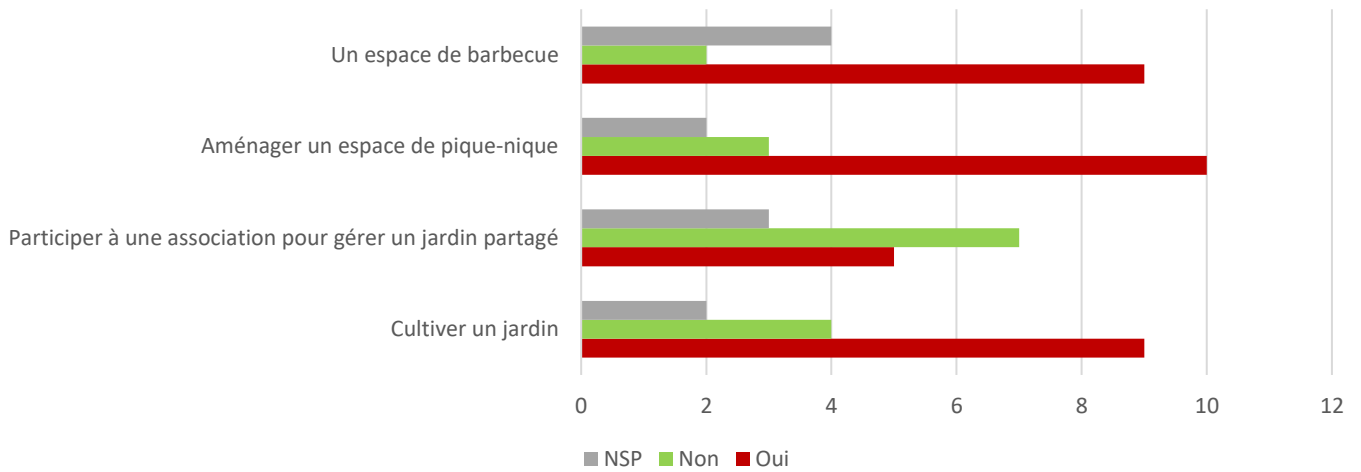


Aménagements souhaités pour le Jardin des papas

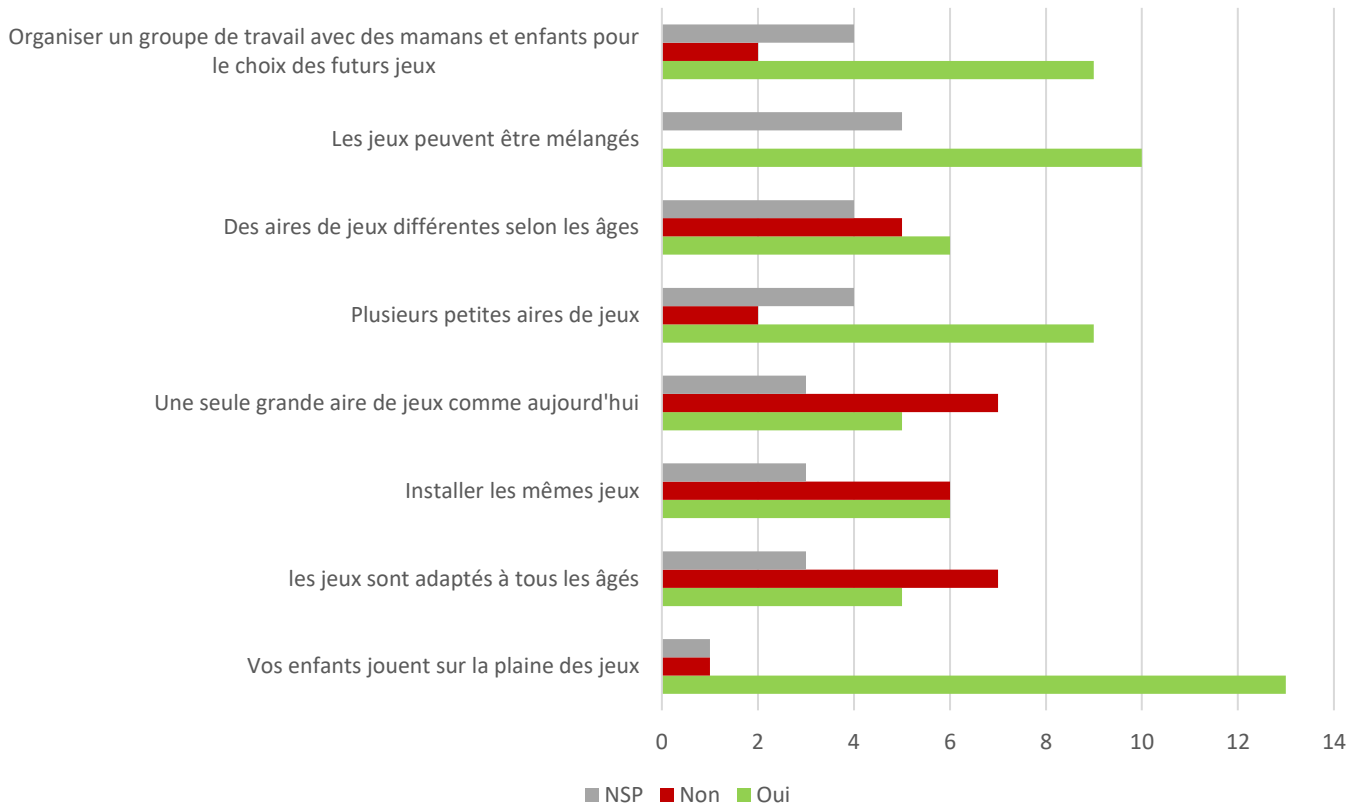


Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier du Bois de l'Étang
 LA VERRIERE
 Concertation préalable

Souhaits pour les espaces verts et de détente du quartier

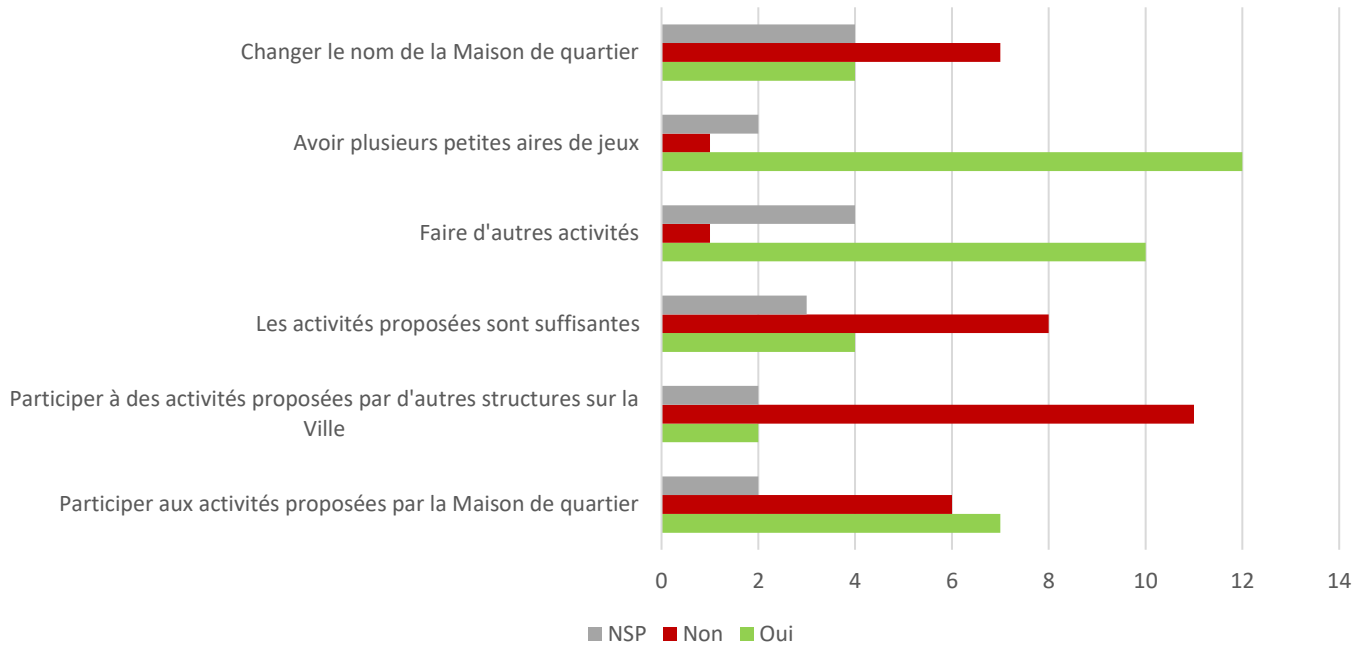


Aménagements souhaités pour les jeux

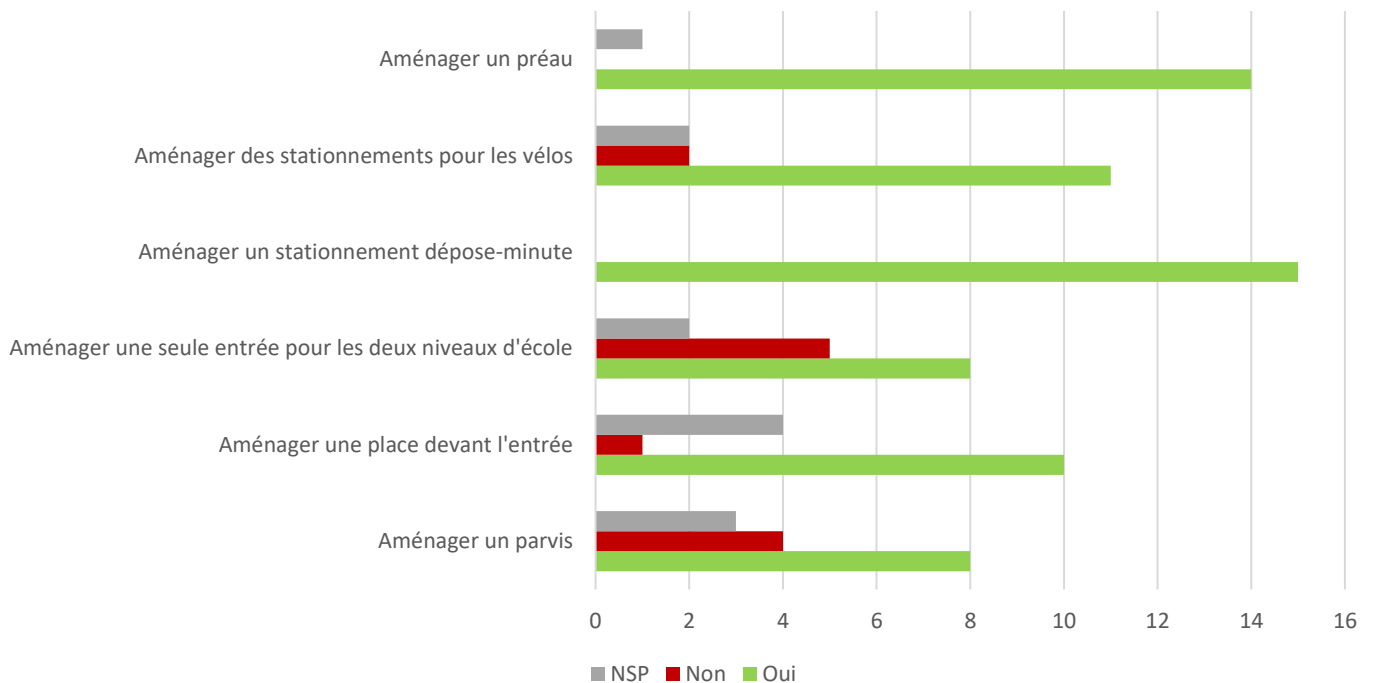


Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier du Bois de l'Étang
 LA VERRIÈRE
 Concertation préalable

Souhaits concernant la Maison de quartier

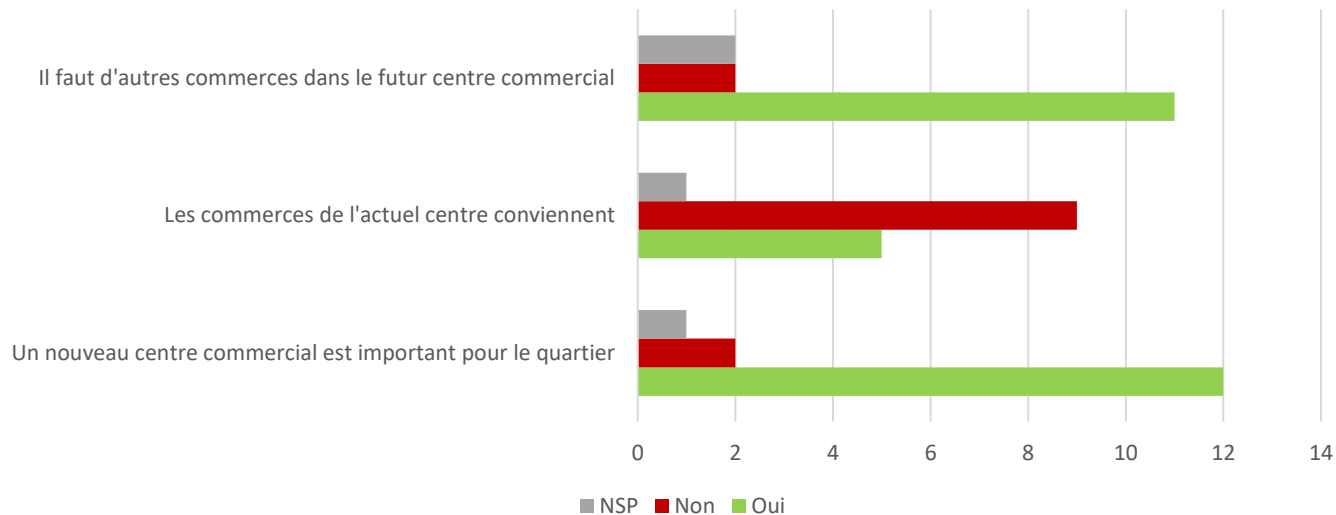


Aménagements souhaités pour le groupe scolaire

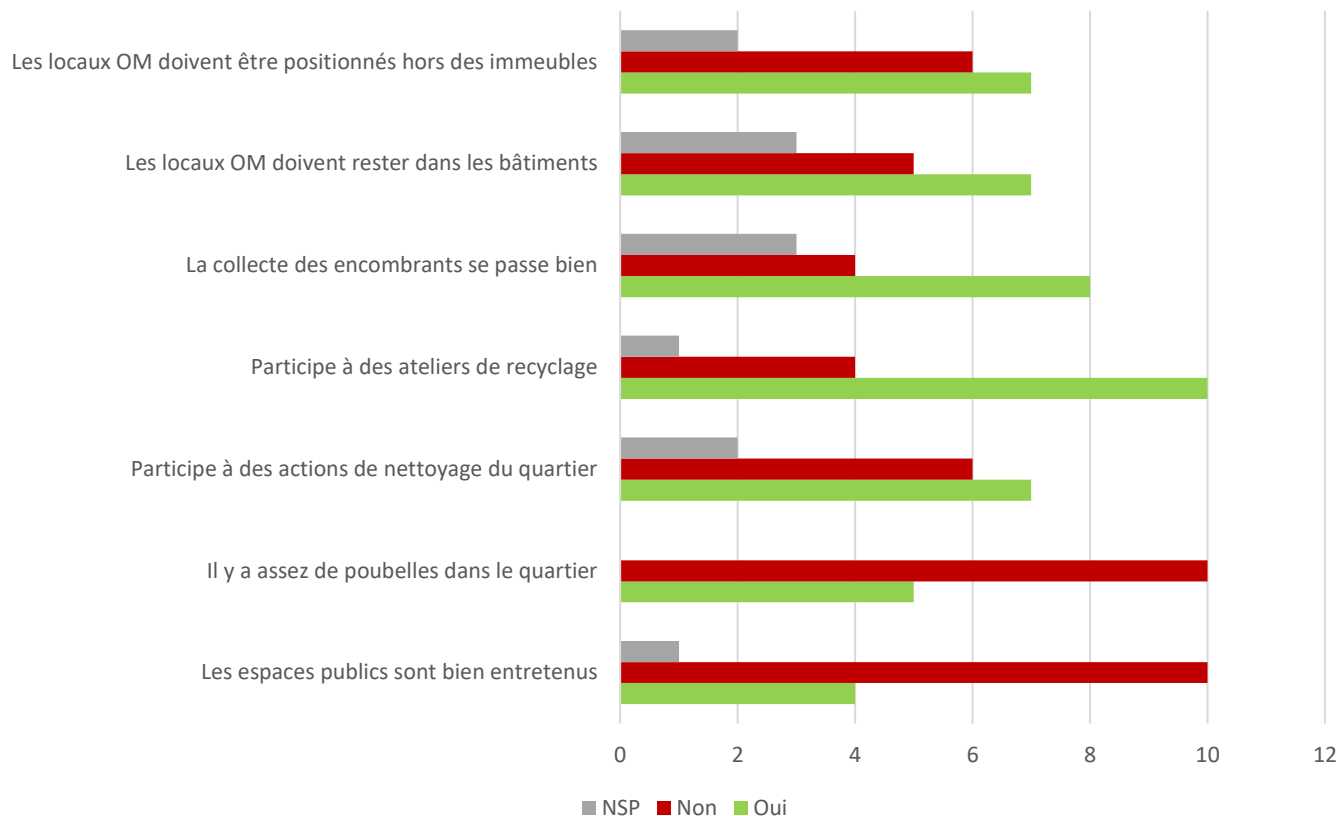


Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier du Bois de l'Étang
 LA VERRIÈRE
 Concertation préalable

Souhaits concernant le centre commercial



Souhaits concernant la propreté des espaces publics



Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier du Bois de l'Étang
LA VERRIERE
Concertation préalable

Les contributions reçues sur l'adresse mail dédiées :

- Créer des pistes cyclables et des parkings sécurisés pour les vélos.
- Services, équipements et commerces souhaités : distributeur automatique de billets, bureau de poste ou relais bureau de poste, médecin généraliste, café, boulangerie, terrasse extérieure.
- Si démolition des 3 bâtiments ciblés, construire des logements neufs et créer un espace multi usages (un espace de jeux pour enfants de différents âges, un espace terrain multi sports...).
- Assurer la continuité des cheminements piétons.
- Créer un cheminement piéton sécurisé dans le quartier qui rejoindrait l'étang de Noës.
- Remplacer les arbres trop hauts par des arbustes de fruits ou de senteurs provinciales.
- La route du projet qui part du Nord au Sud n'est pas optimale car elle participera à enclaver les deux bâtiments de l'Ouest et fragmentera le quartier avec les nouvelles routes créées. De plus, cette route ne sera utilisée que par les personnes qui n'habitent pas le quartier pour éviter les bouchons.
- Pour les bâtiments côté chemin de fer, mettre du triple vitrage (actuellement on est en double vitrage ancien et l'isolation phonique est plus que faible) avec fenêtres qui se ferment à clé pour la sécurité des bébés.
- Revoir la sécurité des balcons avec création de loggias par exemple.
- Enlever les dos-d'âne de l'avenue des Noës qui ne jouent plus leur rôle puisque les voitures et les camions roulent très vite dessus produisant un bruit assourdissant générateur de stress.
- Planter des arbres hauts ou installer des murs antibruit pour réduire les nuisances du site Eurovia, de la SNCF et de la N10.
- Supprimer ou déplacer les garages actuels.
- Si parking fermé, étudier la possibilité d'avoir une place de parking gratuite pour les T1 à T3 et deux places gratuites pour les T4 et T5.
- Installer des caméras au niveau des parkings et des endroits sensibles.
- Luminosité hétérogène dans le quartier. A l'Est du quartier, des ampoules sont trop fortes alors qu'au Nord il manque des éclairages. Utiliser des éclairages avec détecteurs de mouvements pour atténuer la pollution lumineuse et des LEDS au sol pour les cheminements piétons.
- La route passant derrière les bâtiments 13 et 9 à 12, peut-être dédiée uniquement aux pompiers qui se fermerait par des piliers à vérins rétractables. Cela permettrait que cet espace soit un lieu où les enfants et les familles peuvent jouer et circuler en toute sécurité.
- L'entrée par le carrefour des Libertés est une très bonne idée, comme c'était le cas dans le passé. Idem l'arrêt de bus sur cette route centrale, très bonne idée aussi.

Les questionnaires reçus par courriers recommandés avec accusés de réception :

- Pas de nouvelle entrée dans le quartier ni de nouvelles voiries.
- Les parkings ne doivent pas être mis en pieds d'immeubles, ni être fermés (1 famille indique qu'il faut numéroter les places pour les locataires mais sans résidentialiser)
- Il ne faut pas de piste cyclable, sauf pour une famille qui en veut dans le reste de la ville.



- Tout est parfait en termes d'espaces verts et de jeux (1 famille demande un terrain de pétanque et une tyrolienne, 1 autre indique qu'il faudrait un peu d'ombre et 1 autre propose que le parcours de street work out soit installé dans les bois).
- Il ne faut rien changer au « jardin des papas » ni aux aires de pique-nique.
- Il ne faut pas de jardins partagés.
- Il ne faut pas de sécurisation des parkings et des halls d'immeubles.
- Il n'y a pas assez de poubelles et les espaces sont mal entretenus mais aucune suggestion, ni participation souhaitée à des ateliers de recyclages ou d'action de nettoyage du quartier.
- Pour les encombrants, les 11 familles sont d'accord pour dire qu'il faudrait tout rassembler sur un ou deux points de collectes.
- Il faut rénover uniquement le centre commercial et la maison de quartier et ne rien changer aux écoles.
- Les commerces conviennent parfaitement (1 famille demande tout de même l'installation d'un distributeur de billets et d'un primeur).
- Pour les activités du centre social, il est suggéré par 1 famille de proposer des activités en parc d'attractions et d'avoir une salle pour les fêtes.
- 3 familles indiquent qu'il sera intéressant d'avoir une association pour de la formation, notamment pour les jeunes et d'aide à la recherche d'emploi.

Conseil citoyen

Le troisième temps de rencontre s'est organisé sous la forme d'un atelier, où les membres du Conseil citoyen ont été invités à échanger autour de quatre grandes thématiques du projet de renouvellement urbain du quartier du Bois de l'Étang (les comptes-rendus des 4 rencontres avec le Conseil citoyen sont en annexe du bilan).

Contributions sur la thématique « Résidentialisation et réhabilitation » :

- Les travaux se concentrent sur les pièces d'eau, que se passe-t-il pour les autres pièces et le sol qui est amianté ?
- Les dalles se décollent et donc se cassent.
- Les membres du CC aimeraient une rénovation plus importante, surtout au niveau des sols.
- Les fenêtres commencent à lâcher, de même pour les volets des balcons.
- Que signifie « modernisation » des ascenseurs ?
- Les ascenseurs ont plus de 50 ans, donc est-il prévu le remplacement des ascenseurs ?
- Il manque des échelles d'accès dans certains bâtiments.
- Est-ce que des digicodes vont être installés ? c'est une demande qui avait été transmise à SEQENS.
- Comment sécuriser les locaux techniques (eau, électricité) et les caves (disjoncteurs) car étant accessibles, ils sont détériorés.

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier du Bois de l'Étang
LA VERRIERE
Concertation préalable

- Déplacer ou retirer les antennes relais qui sont sur certains bâtiments, car elles causent des maux de tête et du bruit. Est-ce qu'il y a des alternatives à ces antennes ?
- Concernant les antennes relais, l'association n'a pas reçu de compensation financière de la part du bailleur.
- Certains membres du CC ne souhaitent aucune démolition.
- Rénovation intelligente des bâtiments extérieurs et intérieurs en associant les habitants.
- Fermer et réaménager le mail planté.
- Le CC va désigner des représentants pour travailler sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Contributions sur la thématique « Espaces publics » :

- Tenir compte de la limite communale entre La Verrière et Elancourt dans le cadre du projet.
- Le CC souhaite être consulté sur des projets tels que le dédoublement du pont de la Villedieu et le carrefour de la Malmedonne.
- Il faudra travailler sur les espaces extérieurs : effacer la vue du cimetière « blocs de bétons » et supprimer les buissons.
- Présence de pigeons : contrôler les nourrisseurs de pigeons et mettre en place des systèmes anti-pigeon.
- Laisser les accès internes au quartier piéton, avec des accès à plots pour l'accès aux pompiers et ambulances
- Eco-pâturage pour les espaces verts.
- Terminer la plaine des jeux.
- Mettre des pistes cyclables.
- Inquiétudes en termes de sécurité par rapport aux routes prévues.
- Nuisances : bruit des trains et de la N10, pylônes, antennes.
- Plus de places de stationnement dans le quartier, notamment pour les commerces et la mosquée.
- Déplacer les lignes à haute et moyenne tension.

Contributions sur la thématique « Commerces » :

- Souhais : un café, un distributeur automatique.
- Désaccord entre les membres du CC sur la localisation des commerces : certains pensent qu'il faut laisser les commerces en cœur de quartier car ce sont des commerces de quartier et d'autres pensent qu'il faut les déplacer pour accroître leur visibilité car il y a du turn-over.
- Il faut que les commerces restent facilement accessibles pour le quartier, de façon sécurisée.
- Il faut rénover le centre commercial du quartier.



Nouveau Programme de Renouveau Urbain du quartier du Bois de l'Étang
LA VERRIERE
Concertation préalable

Contributions sur la thématique « Equipements, services et vie associative » :

- Ne pas mettre d'étage pour le groupe scolaire.
- Mettre des déposes-minutes devant le groupe scolaire.
- Un parvis devant le groupe scolaire.
- Déplacer le groupe scolaire : vers l'actuelle école maternelle Noës.
- Ne pas regrouper la maison de quartier et le groupe scolaire car ce sont deux infrastructures qui reçoivent des publics différents.
- Créer une structure pour les jeunes (de 11 à 25 ans) avec un responsable de structure, car aujourd'hui il n'y a rien pour eux dans le quartier (il existe la MIRE et la MEP situées à l'extérieur du quartier).
- Relancer le projet de jardin partagé (dizaine de parcelles privées).
- La poste ne livre pas au Bois de l'Étang.
- Déplacer l'entreprise Eurovia.
- Nuisances liées à l'activité d'Eurovia à traiter : poussière, bruit, flux de véhicules (camions) le jour et la nuit (activité continue)

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier du Bois de l'Étang
LA VERRIERE
Concertation préalable

Table des annexes

- ✓ Délibération n°2021-069 du Conseil municipal en date du 9 juin 2021 sur le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain – Objectifs et modalités de la concertation sur le projet de rénovation du quartier du Bois de l'Étang.
- ✓ Délibération n°2021-108 du Conseil municipal en date du 1^{er} décembre 2021 sur le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain – Objectifs et modalités de la concertation sur le projet de rénovation du quartier du Bois de l'Étang – Modification de la délibération n°2021-069 en date du 9 juin 2021.
- ✓ « Lettre du Maire » en date de février 2021.
- ✓ Charte Intercommunale du Relogement expliquée aux habitants.
- ✓ Affiche d'invitation de Seqens pour la réunion publique en date du 23 mars 2021.
- ✓ Appels à candidature pour faire partie du Conseil citoyen
- ✓ Délibération n°2021-052 du Conseil municipal en date du 24 mars 2021 sur la création du Conseil citoyen du quartier du Bois de l'Étang.
- ✓ Délibération n°2021-109 du Conseil municipal en date du 1^{er} décembre 2021 sur la création du Conseil citoyen du quartier du Bois de l'Étang – Modification de la délibération n°2021-052 en date du 24 mars 2021.
- ✓ Compte-rendu de la Commission Aménagement, Urbanisme et Travaux du 16 décembre 2021.
- ✓ Procès Verbal de l'huissier de justice mandaté pour réaliser le tirage au sort en date du 16 décembre 2021.
- ✓ Questionnaire « Services à la population, commerces et vie locale »
- ✓ Questionnaire « Environnement et cadre de vie »
- ✓ Questionnaire « Circulation, stationnement et sécurité »
- ✓ Lettre d'information sur le déroulement de la concertation réglementaire sur le projet de rénovation urbaine du Bois de l'Étang, distribuée dans toutes les boîtes aux lettres
- ✓ Comptes-rendus des 4 rencontres du Conseil citoyen

